



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20240730-24005869_V2-AI

S²LO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n° 2023.02082 du Conseil régional du 23 novembre 2023 portant complément de la Commission permanente suite à vacance de sièges et mise en œuvre de la procédure intégrale de renouvellement de la Commission permanente,

Vu l'arrêté n°22001870 du 15 mars 2022 accordant délégation de fonction à Monsieur Bernard GERARD, Conseiller régional Hauts-de-France, en ce qui concerne les relations avec la Métropole Européenne de Lille.

ARRETE N°24005869

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 22001870 du 15 mars 2022 du Président du Conseil régional est abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2° de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille le 30/07/2024

Xavier BERTRAND

Publié le